

- Textile

# Technicien(ne) de la Qualité

**CQPI**

**NIVEAU DE QUALIFICATION**

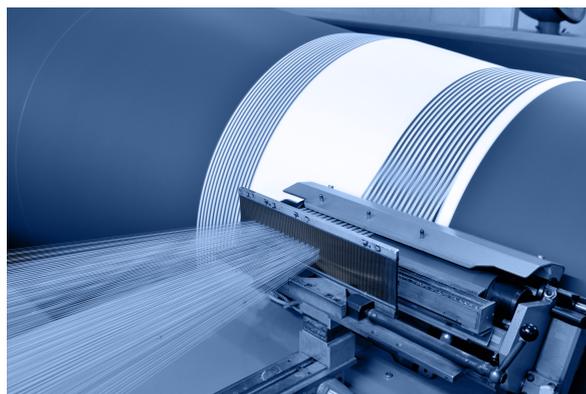
Sans niveau

**DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT**

04/01/2020

**N° DE FICHE**

RNCPI8211



## Missions

A partir d'instructions, consignes, conseils, sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique ou fonctionnel, dans le cadre d'une démarche qualité (ISO 9001 ou autres) et dans le respect des procédures et règles d'hygiène et de sécurité, le/la technicien(ne) de la qualité intervient, à titre principal ou secondaire, dans de nombreux secteurs d'activités industriels ou connexes, et ceci quelle que soit la taille de l'entreprise.

- Optimisation des processus d'organisation de l'entreprise;
- Mettre en œuvre d'outils d'analyse et de suivi (mesure de la satisfaction client, -pilote des procédés par les statistiques, analyses de risques non qualité, exploitation de résultats de plans d'expérience...);
- Mettre en place de démarches d'amélioration;
- Simplifier et l'améliorer de l'efficacité du système documentaire qualité
- Réaliser les principales activités suivantes :
  - - Organisation et coordination dans la mise en place de la qualité des produits et services sur l'ensemble des process et structures de l'entreprise industrielle.
  - - Conception et mise en œuvre des méthodes et outils à disposition des services de l'entreprise pour le maintien et l'évolution de la qualité.

## Métiers liés

- Responsable Qualité, qualicien(ne)
- Contrôleur(se) qualité conformité
- Contrôleur(se) qualité conformité textile
- Contrôleur(se) qualité conformité cuirs et peaux
- Contrôleur(se) qualité chaussure
- Contrôleur(se) qualité conformité habillement
- Responsa

### CERTIFICATEURS

UIT - Union des industries textiles  
Commission paritaire nationale de l'emploi  
et de la formation professionnelle (CPNEFP)  
de la branche du textile

### CONVENTION COLLECTIVE

18 Convention collective nationale de  
l'industrie textile

### PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de  
professionnalisation
- Demandeurs d'emploi

### ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)



- Formaliser un processus opérationnel
- Garantir la cohérence des objectifs déclinés de la politique qualité
- Mettre en place un système de mesure d'efficacité d'une action avec indicateur(s) approprié(s)
- Conduire un travail de groupe en appliquant une démarche de résolution de problème
- Accompagner le personnel dans la mise en place d'actions qualité
- Mettre en place des actions de communication
- Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe
- Identifier les sources de progrès à partir de données significatives
- Conduire une analyse de risques de type AMDEC, HACCP, ou autre, sur un système
- Etablir un processus de pilotage des procédés par les statistiques
- Synthétiser les résultats d'un plan d'expériences sous forme d'un modèle mathématique et/ou graphique